

BULLETIN D'INSCRIPTION – EFK VAL DE LOIRE 2023-2024

Programme de 22 Heures de Cours d'octobre 23 à juin 24
 dont 4 passages de Volant : 1^{er} Volant, Bronze, Argent et Or



- Les Cours se déroulent le mercredi de 10H00 à 12H00 ou de 13H30 à 15H30 pour les moins de 12 ans, de 17h à 19h pour les plus de 13 ans ainsi que les adultes et le samedi de 10H00 à 12H00 en dehors des périodes de vacances Scolaires pour les plus de 13 ans ainsi que les adultes,
- 1 cours = 40 minutes d'apprentissage / 40' mise en place des exercices en piste /40' au volant du kart,
- L'école équipe les apprentis pilotes (casque, minerve, combinaison). L'apprenti pilote peut venir avec son propre équipement. Nous proposons un pack complet à tarif très compétitif pour les élèves de l'école (casque, gant, combinaison),
- Il faut prévoir des affaires de rechange pour les jours où il pleut,
- L'hiver les enfants doivent mettre une 2^{ème} paire de gants ou des gants de ski,
- Karts utilisés : Fun Kid et Mini Kart "Ecole Française de Karting" pour les moins de 12 ans et karts adultes pour les plus de 13 ans
- Le Coût de l'Ecole Française de Karting à la Ville aux Dames pour les 11 cours de 2 Heures est de :
 470,00 Euros pour les moins de 12 ans (kart enfant)
 510,00 Euros pour les plus de 13 ans. (kart adulte)
- Le Coût de l'Ecole Française de Karting à la Ville aux Dames pour les 9 cours de 2 Heures + 1 course « SWS » au Mans répartie de novembre à juillet est de (réserver aux élèves de l'année N-1) :
 510,00 Euros pour les plus de 15 ans. (kart adulte)
- 2 dates optionnelles – cours de pilotage sur le circuit du Mans de 10h00 à 12h00 est de :
 150,00 Euros pour les moins de 12 ans
 190,00 Euros pour les plus de 13 ans.

Afin de valider votre inscription, merci de nous transmettre au plus tard le premier cours les 6 Pièces suivantes :

- Ce bulletin d'inscription Complété, Signé, après avoir lu au verso les conditions particulières de l'EFK,
- Le bordereau de licence FFSA Complété pour l'établissement de la Licence (Dont le certificat Médical non contre-indication à la pratique du Karting),
- 1 photo d'identité (petit format),
- Photocopie de la carte d'identité ou le livret de famille du pilote,
- Le règlement : 100% à l'inscription ou en 2 chèques de 50 % du montant de l'inscription € (1 règlement encaissé le jour de l'inscription et le solde le mois d'après, ORDRE : KARTING CENTER TOURS),
- Prévoir 1 chèque de 34€ à l'ordre de l'ASK Val de Loire pour la licence 2023-2024 (prise de licence à partir du 1^{er} cours)

Je soussigné Représentant légal de l'élève :

- ☐ Autorise l'EFK VAL DE LOIRE – KARTING CENTER TOURS à faire effectuer par une équipe Médicale les soins relevant de santé de mon enfant
- ☐ Accepte les conditions particulières de l'École Française de Karting VAL DE LOIRE – KARTING CENTER TOURS (verso du document)

Préalablement la signature du contrat, l'adhérent désigné ci-dessous a visité les installations du site et a pris connaissance des prestations proposées, du règlement intérieur du site affiché à l'accueil, et des conditions générales dont un exemplaire lui est remis. Le présent document établit un lien de droit exclusif entre les co-contractants. Tout litige entre les parties sera réglé directement entre elles, conformément à l'article 1165 du Code Civil.

SIGNATURE :



MINISTÈRE
 DES SPORTS



COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT

APPRENTI(E) PILOTE

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle
 Nom : Prénom :
 Né(e) le : Profession :
 Adresse : CP : Ville :
 Tel mobile : Tel domicile :
 E-mail :



LES PARENTS

☐ Monsieur ☐ Madame
 Nom : Prénom :
 Né(e) le : Profession :
 Adresse : CP : Ville :
 Tel mobile : Tel domicile :
 E-mail :

ADHÉSION 2023/2024 – ECOLE DU VAL DE LOIRE

☐ **KARTING 7-12 ANS:** ☐ Cours du matin ☐ Cours de l'après-midi
☐ L'année, 11 dates 470.00 € ☐ Date optionnelle, LE MANS : 1 ou 2 x150.00 =.....
Montant Total TTC :Euros

☐ **KARTING 13 ANS ET PLUS :** MERCREDI => 17h à 19h (NOUVEAU COURS) SAMEDI => 10h à 12h (COMPLET)
☐ L'année, 11 dates 510.00 € ☐ Date optionnelle, LE MANS : 1 ou 2 x190.00 =.....
☐ L'année, 9 dates + 1 course d'endurance SWS : 510.00 € (réservé aux élèves N-1)
Montant Total TTC : Euros

MODE DE RÈGLEMENT

Encaissement de la 1^{ère} mensualité le /..... /..... d'un montant de..... Euros

Mode de règlement : ☐ Carte Bancaire ☐ Chèque n° ☐ Espèces

Encaissement de la 2^{ème} mensualité : le mois suivant du 1^{er} règlement d'un montant de Euros - Chèque n°

Après 1 encaissement non honoré et non régularisé sous 15 jours, il sera mis fin à l'abonnement définitivement, sans aucun remboursement de nos services.

L'adhérent déclare signer le présent contrat suite à une démarche spontanée de sa part.

Fait à : le

L'adhérent (signature après lecture de l'ensemble du contrat, précédée de la mention « lu et approuvé »)



Conditions Particulières de L'Ecole Française de Karting du VAL DE LOIRE



1. PUBLIC CONCERNE PAR L'EFK :

Les enfants peuvent accéder à l'Ecole Française de Karting du Val de Loire dès l'Age de 6 ans. Il faut une taille minimale impérative de 1,25 M. Il faut aussi commencer la lecture et l'écriture, car le passage des volants se fait aussi avec de petits exercices qui doivent être lus, et des questionnaires qui demandent un peu d'écriture.

Il est demandé une expérience de plusieurs séances de karting au KARTING CENTER TOURS afin d'évaluer la motivation du jeune élève. Les Moniteurs diplômés se réservent le droit de refuser l'accès si l'ensemble des conditions ne sont pas réunies.

2. ENGAGEMENT POUR L'ENSEMBLE DES COURS:

Il est important de savoir que l'inscription à l'EFK VAL DE LOIRE – KARTING CENTER TOURS est un engagement pour tous les cours. Le nombre de places disponible est limité pour l'année. L'Absence lors d'un ou plusieurs cours ne donne pas droit à un remboursement.

Cet abonnement correspond à une inscription aux cours prévus selon le calendrier ci-joint. Le montant de l'adhésion est perçu d'avance par le centre sans qu'il soit possible, pour le membre, de l'interrompre ou de le reporter pour une raison autre que le cas de force majeure prévu au contrat (Article 8). L'abonné ne peut reporter un cours dont l'annulation vient de son propre choix. L'EFK se garde le droit de décaler un cours en prévenant à l'avance les adhérents.

3. DATES DES COURS :

Un calendrier de dates est donné pour l'année 2023-2024.

4. REPORT DE COURS :

L'EFK Val de Loire se réserve le droit de reporter une séance si les conditions ne sont pas réunies, une date est alors proposée à l'ensemble des élèves. La date choisie sera celle qui convient au plus grand nombre d'élèves. Nous prendrons les dispositions pour vous prévenir aux coordonnées fournies dans les meilleurs délais.

5. SECURITE DANS L'ETABLISSEMENT ET SUR LA PISTE:

L'EFK Val de Loire a pour but d'enseigner le karting à des élèves qui aiment le karting, les sports mécaniques, et le pilotage, mais surtout qui ont le désir d'apprendre. L'attitude du personnel de l'EFK est bienveillante, et le but est d'apprendre en se faisant plaisir. Mais la sécurité reste la priorité en karting. L'EFK Val de Loire demande aux apprentis pilotes de respecter les consignes du moniteur et du personnel du circuit en dehors du kart, comme lors de la phase d'équipement, et bien sûr lors de l'évolution en kart, lors des ateliers en piste, lors des sessions chronométrées. Le personnel est intransigeant sur le comportement et la sécurité, pour le bien de tous les élèves.

6. DOMMAGE SUR LES KARTS ET SUR LE MATERIEL :

Les dommages sur les karts « FUN KID » et « SR4 » et le matériel sont à la charge de l'EFK VAL DE LOIRE, sauf utilisation anormale du matériel (exemple d'utilisation anormale : un casque qui tombe à terre, une visière cassée, une combinaison trouée...).

Les dommages causés sur les karts de type « École Française de Karting », utilisés en fin de formation, sont à la charge des parents.

Les Châssis étant de marque « Techno » et « Sodikart », les tarifs de référence des pièces pour établir une facture de réparation sont les Tarifs consultables sur les sites www.alpha-karting.fr, www.actionkarting.fr et www.itaka.fr

Le Tarif de la main d'oeuvre Horaire est de 55 € de l'heure.

(Depuis la mise en place de l'école aucune casse n'est à déplorer, mais il convient de connaître ces conditions).

7. PASSAGE DES VOLANTS :

L'obtention du Volant se fait selon les critères d'évaluation de l'« École Française de Karting » sur les différents ateliers et selon les critères de performance définis par la FFSA. La participation à l'école ne rend pas automatique l'obtention du volant. C'est l'élève qui « Décroche » le volant et non l'école qui le « Donne ». En cas d'échec sur un Volant, le pilote continue à assister aux cours et pourra décrocher le volant dès lors que les compétences sont acquises lors des différents exercices et ateliers. Par exemple, l'élève qui n'a pas décroché son volant d'argent, pourra par exemple participer à toute la préparation du volant d'Or et au Passage du Volant d'Or.

Les pilotes qui décrochent le volant reçoivent un écusson à coller (s'ils ont une combinaison personnelle), et un diplôme.



8. ATTESTATION MÉDICALE :

Le membre doit fournir en début de saison un certificat médical attestant que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer un sport mécanique, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposées par le centre dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

De ce fait, le membre ne peut invoquer la résiliation du contrat en cas de maladie, d'affection congénitale ou acquise, de conséquences d'accident, dont le diagnostic a été porté antérieurement à la date de signature du contrat.



9. RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL :

Le centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 et suivant le code du sport ; Cette assurance a pour objet de garantir le centre contre les conséquences pécuniaires et de responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériel, et immatériel...

La responsabilité du centre ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils et installations. De son côté, le membre est invité à souscrire une police d'assurance responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des Tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du centre.

Conformément à l'article 38 de la loi 16 juillet 16984, le club informe le membre de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes, à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

10. CAS DE FORCE MAJEURE

Le membre reconnaît que son abonnement lui ouvre droit à l'utilisation des installations et au bénéfice des prestations énoncées ci-contre. En cas de non utilisation définitive de ce droit pour une cause indépendante de sa volonté, c'est-à-dire pour un motif légitime ou un cas de force majeure, le membre peut demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception, adressé au centre cocontractant.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la date réception de la demande de résiliation.

Par motif légitime ou cas de force majeur, il est limitativement fait référence aux cas suivant : maladie ou accident grave nécessitant une impossibilité de fréquenter le centre pendant plus de huit mois justifiée par l'arrêt de travail correspondant (pour un arrêt de trois mois et plus, un report des droits sera accordé au membre du centre), décès, mutation professionnelle du fait de l'employeur.

11. FACULTÉS DE RÉSILIATION :

A l'initiative du centre : L'Adhésion est résiliée de plein droit par le centre cocontractant aux motifs suivant :

En cas de non règlement de la totalité de l'adhésion.

En cas de fraude dans la constitution du dossier d'adhésion, fausse déclarations, falsification de pièces.

Dans ces cas, le montant d'adhésion reste acquis au centre.

Établis le/2023

à La Ville aux Dames.

Je soussigné(e)....., déclare avoir lu et approuvé les CGV du karting Center Tours – École du val de Loire

Signature du client :

Date :

